

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

021

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2015

Le vingt-sept avril deux mille quinze à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

Présents : M. Gaëtan LEAUTE, M. Philippe HOUDAYER, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Philippe HIDROT, M. Sébastien LOCQUET, Mme Véronique MORILLEAU, M. Karl GRANDJOUAN, M. Claude GANACHAUD, Mme Karine BIRAUD, Mme Magali THOMAS, M. Antoine BOIXEL, M. Samuel MORILLEAU, Mme Emeline DECORPS, M. Nicolas GAUTREAU, Mme Isabelle JOURDAIN-AVERTY, M. Pierrick MICHEL, M. Dominique BOSSARD

Absents excusés : Mme Joëlle BERTRAND pouvoir à Mme Edwige DU RUSQUEC, Mme Marie-Line BONDU pouvoir à M. Philippe HIDROT, M. Mathieu GRAVOUIL pouvoir à M. Samuel MORILLEAU, Mme Raymonde CHAUVET pouvoir à M. Dominique BOSSARD, Mme Françoise VOYAU pouvoir à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Andrée BAUDRU pouvoir à M. Philippe HOUDAYER

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur Karl GRANDJOUAN est désigné, secrétaire de séance.

DE-2015-03-01 MODIFICATION STATUTS CCCPR : CHANGEMENT ADRESSE SIEGE SOCIAL

Le déménagement du siège de la communauté de communes Cœur Pays de Retz au 60/64 impasse du Vigneau à Sainte-Pazanne est prévu au 6 mars 2015. Le changement de l'adresse du siège social doit faire l'objet d'une modification statutaire (article 3 des statuts).

Les statuts précisent également la composition du conseil communautaire, modifiée par délibération n° CC-2013-21 du 18 avril 2013. L'article 5 correspondant doit donc être reformulé en ce sens.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du C.G.C.T., l'assemblée est invitée à délibérer.

PROPOSITION :

Le Conseil Municipal :

✍️ APPROUVE à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes Cœur Pays de Retz, telle que présentée dans le projet de statuts ci-joint.

Signé le : 28/04/2015
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-201504273-DE-2015-03-01-DE
Date de réception de l'accusé : 29/04/2015 à 10:13
Date d'affichage de l'acte : 29/04/2015